

Il est impossible, néanmoins, de négliger le récit de Chifflet, qui est basé sur des preuves irrécusables. D'après cet auteur, un Seigneur de Champagne, nommé Godefroy, aurait reçu le saint Suaire d'Ugon IV, roi de Chypre, pour récompense des services qu'il lui avait rendus, contre les Musulmans. Godefroy porta la Relique dans son pays, au château de Lirey ou Liré, à trois lieues de Troyes. C'était vers l'année 1330. En 1353, pour accomplir un vœu, il fit construire, à Lirey, une chapelle, en l'honneur de Notre-Dame, et y mit le saint Suaire. Dès qu'il fut exposé, il attira un grand concours ; mais l'évêque de Troyes défendit de le montrer publiquement, parce qu'on doutait de son authenticité. On recourut au pape, Clément VII, qui en permit l'exposition, à la condition cependant qu'elle serait faite sans pompe et sans allumer des cierges. En 1418, les guerres dont la Champagne fut le théâtre, motivèrent son déplacement, et il fut mis entre les mains de Humbert, comte de la Roche, époux de Marguerite de Charny, qui était la nièce de Godefroy. Humbert le transporta en Bourgogne, dans sa forteresse de Montfort, où il resta jusqu'à sa mort. Marguerite de Charny reçut alors de pressantes invitations des chanoines de Notre-Dame de Lirey, afin de rendre la Relique ; mais elle ne voulut pas s'en dessaisir, alléguant qu'elle avait été la propriété de son oncle, Godefroy, comme l'ayant justement acquise, pendant qu'il faisait la guerre en Orient, et qu'elle en était héritière. Pour se soustraire à leurs demandes, sans cesse renouvelées, elle prit le parti de transporter le